



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 27 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 21	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 23	

Date de la convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à vingt heures et six minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - BOURDEILLE Christian - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Thierry DIGUET à Isabelle LENOIR, Mylène ROUSSEL à Jean-Paul GARCIA ROBIN

Était absent sans pouvoir : Viviane DANSOU

DÉLIBÉRATION N° 02024_76 Constitution de dotations aux provisions pour risques et créances douteuses et décision modificative n°3

Entendu l'exposé de Madame Nathalie SPRUTTA-BOURGES, adjointe au Maire chargée des Finances et des Transports, relatif à la constitution de dotations aux provisions pour risques et créances douteuses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2321-2 ;

Vu la délibération de la commune 02023_57 ;

Vu la présentation de restes à recouvrer établie par Monsieur Jean-Michel REMONGIN, comptable public de la commune qui propose 7 491.42 € sur les provisions pour dépréciation avec un complément de 680.40 € de provisions à constituer pour des nouveaux risques de dépréciation sur les comptes internes différents ;

Vu qu'aucune provision pour créances douteuses n'a été effectuée ses dernières années, le montant global de l'état de provisionnements des créances, pour un montant de 8 171.82 €, inscrit sur l'état de provisionnement des créances en annexe (**Annexe 3**), seront inscrits au budget 2024, par décision modificative N°3, au compte 6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants ;

Rappelant que ce type d'écritures permet de constater comptablement une dépense de fonctionnement avec une mise en réserve des fonds, dans l'attente de la reprise de provision qui permettra de compenser pour tout ou partie la réalisation des écritures constatant l'annulation éventuelle de la

créance risquée et/ou douteuse, la commune pratiquant des dotations au budgétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de constituer une provision pour dépréciation de créances douteuses sur les comptes 46 pour un montant de 680.40 € (six cent quatre-vingt euros et quarante centimes) sur le budget de la ville ;

Décide de reprendre une provision pour risque et dépréciation de créances douteuses sur les comptes 41 pour un montant de 7 491.42 € (sept mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quarante-deux centimes) sur le budget de la ville, le solde de provisions pour ces comptes s'élevant à 7 491.42 € ;

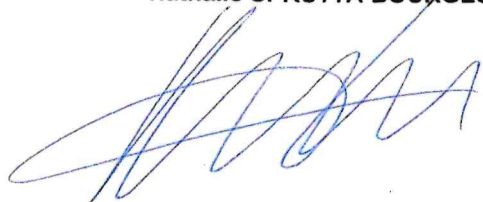
Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopte la décision modificative n°3 du budget 2024 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants		8 171,82 €		
Total chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections		8 171,82 €		
62268 - Autres honoraires et conseils	8 171,82 €			
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général	8 171,82 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 171,82 €	8 171,82 €		

Fait et délibéré en séance, le 27 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Nathalie SPRUTTA-BOURGES



Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

